



Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2009-777-1

Référence au processus : 2009-777

Ottawa, le 28 janvier 2010

**Appel aux observations sur une nouvelle définition d'émission canadienne
englobant également le doublage d'émissions canadiennes
Prorogation de la date limite pour le dépôt des observations
Date limite pour le dépôt des observations : 30 mars 2010**

1. À la demande de plusieurs parties, le Conseil proroge par la présente la date limite pour le dépôt des observations énoncée dans l'avis de consultation de radiodiffusion 2009-777. La nouvelle date limite est par conséquent établie au **30 mars 2010**.

Secrétaire général

Le présent document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant :
<http://www.crtc.gc.ca>.